



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3084

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3084**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif. Il est établi quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets.

Conformément à l'article 2 du décret susdit, lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, ce qui est le cas en l'espèce pour la Communauté urbaine, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

L'année 2011 a été marquée par la mise en place et la poursuite d'actions visant à améliorer les résultats en matière de gestion des déchets.

1 - Collecte sélective :

- continuité des actions des messagers du tri et des équipes d'optimisation sur la qualité de la collecte sélective.

L'ensemble de ces actions entraîne une baisse continue du taux de refus qui est de 24,3 % pour l'année 2011 (il était de 26,4 % en 2010).

- mise en place de la collecte en porte à porte sur les 6 dernières Communes du territoire desservies en apport volontaire : Curis au Mont d'Or, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village.

2 - Traitement des déchets :

- par délibération n° 2011-2422 du 12 septembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé à l'unanimité un scénario pour le futur système de traitement, scénario prenant en considération le périmètre du territoire de la Communauté urbaine, un objectif de réduction des déchets à la source de 15 % (pour chaque objectif, l'année de référence est 2009 et l'année cible est 2030), le développement du recyclage par l'optimisation de la collecte sélective et de la collecte en déchèteries (augmentation de la valorisation-matière de 25 %*), la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels, le développement du réemploi et des recycleries et la collecte sélective des bios déchets des gros producteurs (+ 39 % de valorisation organique),

- ouverture de la 18° déchèterie sur le secteur de Mions-Corbas, le 14 novembre 2011,
- poursuite du projet de système de management environnemental à l'unité de valorisation énergétique de Lyon-sud qui a abouti en février 2012 à la certification ISO 14001 de cet équipement.

3 - Les actions solidaires :

La direction de la propreté a poursuivi en 2011 ses actions solidaires :

- collecte exceptionnelle de papier au profit de l'Association française contre les myopathies (Téléthon) : 22 000 €,
- collecte spéciale de vêtements au profit du Relais (Emmaüs) : 1 tonne de vêtements collectés,
- don à la Ligue contre le Cancer grâce à la collecte du verre : 74 664 €.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets établi au titre de l'année 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans les visas, il convient de rajouter après "Vu ledit dossier ;" :

"Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 mai 2012 ;" ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.